

Exploitation d'une unité de méthanisation au sein du territoire de la commune de Fontaine-le-Dun (76740)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé du **lundi 13 juin 2022 à 9h00 au mardi 12 juillet 2022 à 16h30**, soit pour une durée de 30 jours consécutifs à une enquête publique unique concernant :

- une demande d'autorisation environnementale pour la création d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Fontaine Le Dun, au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et son plan d'épandage associé s'étendant sur 229 communes de la Seine-Maritime.

- un projet de permis de construire, tel qu'il sera déposé auprès de la commune de Fontaine-le-Dun

Le projet est présenté par SAS Bionorrois, dont le siège social se situe Zac des Champs de Lescaze à Roquefort (47310).

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Laure CHABOT, chargée d'étude environnement – TotalEnergies biogaz France : laure.chabot@totalenergies.com 06 31 64 76 40 ou auprès de M. Tom PARIS, chef de projet – Bionorrois – 06 31 94 74 58.

M. Benoît VARIN, responsable service hygiène et santé de la ville de Sotteville-lès-Rouen est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier complet est consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public en mairie de Fontaine-le-Dun (76740), place Arthur Courbe, siège de l'enquête, ainsi qu'en mairies de Grainville-la-Teinturière (76450), place de la Libération et Heugleville-sur-Scie (76720), 1015 Rue de l'Ancien Presbytère.

Le dossier d'enquête et l'avis sont consultables en ligne sur les sites suivants : <http://www.seine-maritime.gouv.fr> (Politiques publiques – Environnement et prévention des risques) ou : <http://bionorrois76.enquetepublique.net>

Le dossier est aussi consultable sur support papier et sur poste informatique au bureau de l'utilité publique et de l'environnement de la préfecture de la Seine-Maritime, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public, **et après avoir demandé au préalable un rendez-vous à l'adresse suivante : pref-icpe@seine-maritime.gouv.fr en précisant en objet "demande de rdv- EP bionorrois" ou en téléphonant au 02 32 76 53 83 ou 02 32 76 53 92.**

Le dossier, en version numérique est également adressé, pour information, à chaque maire des communes concernées par le projet. La liste des communes est présentée à la suite du présent avis.

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public, aux lieux et jours suivants : **lundi 13 juin 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Fontaine-le-Dun, mercredi 15 juin 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Grainville-la-Teinturière, jeudi 23 juin 2022 de 9h00 à 11h30 à la mairie d'Heugleville-sur-Scie, mardi 12 juillet 2022 de 13h30 à 16h30 à la mairie de Fontaine-le-Dun (clôture)**

Il est rappelé que l'accès aux permanences est subordonné au respect des consignes sanitaires en vigueur.

Il assure également quatre permanences téléphoniques au **06 49 00 69 46** : **samedi 18 juin 2022 de 9h00 à 12h00, samedi 25 juin 2022 de 9h00 à 12h00, mercredi 29 juin 2022 de 9h00 à 12h00, mercredi 6 juillet 2022 de 9h00 à 12h00**

Les observations et propositions peuvent être communiquées pendant toute la durée de l'enquête :

- 1) par courrier électronique à l'adresse suivante : bionorrois76@enquetepublique.net
- 2) sur le registre dématérialisé disponible sur : <http://bionorrois76.enquetepublique.net>
- 3) par courrier en mairies de Fontaine-le-Dun, Grainville-la-Teinturière ou Heugleville-sur-Scie, en précisant que ce dernier est adressé à "M. le commissaire enquêteur - EP Bionorrois "
- 4) sur les registres papier disponibles en mairies de Fontaine-le-Dun, Grainville-la-Teinturière ou Heugleville-sur-Scie aux jours et heures d'ouverture au public

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables en mairies de Fontaine-le-Dun, Grainville-la-Teinturière et Heugleville-sur-Scie, à la préfecture au bureau de l'utilité publique et de l'environnement et sur le site internet de la préfecture <http://www.seine-maritime.gouv.fr>

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant l'autorisation environnementale est, à l'issue de l'enquête publique, le préfet de la Seine-Maritime. La demande peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation, d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions techniques ou d'un arrêté préfectoral de refus.

L'autorité compétente pour délivrer le permis de construire sera le préfet de la Seine-Maritime. La demande pourra faire l'objet d'un accord de permis de construire, d'un accord assorti de prescriptions ou d'un refus.

Le présent avis est affiché sur le territoire de toutes les communes concernées.

Communes concernées par le plan d'épandage :

Allouville-Bellefosse	Ecretteville-les-Baons	Petit Caux
Alvimare	Ecretteville-sur-Mer	Port-Jerome-sur-Seine
Ambrumesnil	Ectot-l'Auber	Pretot-Vicquemare
Amfreville-les-Champs	Ectot-les-Baons	Quiberville
Ancourteville-sur-Hericourt	Eletot	Raffetot
Ancretieville-Saint-Victor	Envronville	Riville
Ancretteville-Sur-Mer	Ermenouville	Robertot
Angerville-la-Martel	Etoutteville	Rocquefort
Angiens	Flamerville	Routes
Anglesqueville-la-Bras-Long	Fresles	Rouville
Anzeville	Fresnay-le-Long	Rouxmesnil-Bouteilles
Ardouval	Fresquiennes	Royville
Arques-la-Bataille	Fultot	Saane-Saint-Just
Aubermesnil-Beaumais	Gerponville	Saint-Aubin-le-Cauf
Auberville-la-Manuel	Gonneville-sur-Scie	Saint-Aubin-sur-Mer
Auberville-la-Renault	Gonzeville	Saint-Aubin-sur-Scie
Auppegard	Grainville-la-Teinturiere	Saint-Crespin
Autigny	Grainville-Ymauville	Saint-Denis-d'Acion
Auzebosc	Greges	Saint-Denis-sur-Scie
Auzouville-sur-Saâne	Gremonville	Saint-Honore
Auzouville-l'Esneval	Greuville	Saint-Laurent-en-Caux
Avremesnil	Gruchet-Saint-Siméon	Saint-Maclou-de-Folleville
Bacqueville-en-Caux	Gueures	Saint-Mards
Baons-le-Comte	Gueutteville-les-Gres	Saint-Martin-aux-Arbres
Beautot	Harcanville	Saint-Martin-aux-Buneaux
Beauval-en-Caux	Hautot-l'Auvray	Saint-Martin-du-Bec
Bellengreville	Hautot-le-Vatois	Saint-Ouen-le-Mauger
Belleville-en-Caux	Hautot-Saint-Sulpice	Saint-Pierre-en-Port
Belmesnil	Hautot-Sur-Mer	Saint-Pierre-le-Vieux
Benesville	Heberville	Saint-Pierre-le-Vigier
Bertheauville	Hericourt-en-Caux	Saint-Riquier-es-Plains
Bertreville	Hermanville	Saint-Valery-en-Caux
Bertreville-Saint-Ouen	Heugleville-sur-Scie	Saint-Vasst-Dieppedalle
Bertrimont	Houdetot	Saint-Vasst-du-Val
Berville-en-Caux	Hugleville-en-Caux	Sainte-Colombe
Beuzeville-la-Guerard	Imbleville	Sainte-Hélène-Bondeville
Beuzevillette	La-Chapelle-du-Bourgay	Sainte-Marguerite-surMer
Biville-la-Baignarde	La-Chapelle-sur-Dun	Sainte-Marie-des-Champs
Blacqueville	La Chaussée	Sassetot-le-Mauconduit
Blosseville	La Gaillarde	Sasseville
Bolleville	Lamberville	Sauchay
Bosville	Lammerville	Sauqueville
Boudeville	Le Bois-Robert	Saussay
Bourdainville	Le Bourg-Dun	Saussezemare-en-Caux
Bourville	Le Hanouard	Sierville
Brachy	Le Mesnil-Durdent	Sommesnil
Bracquetuit	Le Torp-Mesnil	Sorquainville
Brametot	Les Cent-Acres	Sotteville-sur-Mer
Bretteville-du-Grand-Caux	Les Grandes-Ventes	Terres-de-Caux
Bretteville-Saint-Laurent	Les Hauts-de-Caux	Therouldeville
Butot-Venesville	Limesy	Theuville-aux-Maillots
Cailleville	Lindebeuf	Thiergeville
Calleville-les-Deux-Eglises	Lintot-les-Bois	Thil-Manneville
Canouville	Longueil	Thiouville
Canville-les-Deux-Eglises	Longueville-sur-Scie	Tocqueville-en-Caux
Cany-Barville	Luneray	Tôtes
Carville-Pot-de-Fer	Malleville-les-Grès	Touffreville-la-Corbeline
Cideville	Manehouville	Tourville-les-Ifs
Cleuville	Manneville-ès-Plains	Tourville-sur-Arques
Cleville	Martin Eglise	Trouville
Cliponville	Mentheville	Val-de-Saâne
Colleville	Montreuil-en-Caux	Val-de-Scie
Colmesnil-Manneville	Motteville	Valliquerville
Crasville-la-Mallet	Neville	Valmont
Crasville-la-Rocquefort	Normanville	Varengeville-sur-Mer
Criquetot-le-Mauconduit	Notre-Dame-du-Parc	Varneville-Bretteville
Criquetot-sur-Longueville	Ocqueville	Vassonville
Criquetot-sur-Ouville	Offranville	Veauville-les-Quelles
Cropus	Oherville	Venestanville
Crosville-sur-Scie	Omonville	Veules-les-Roses
Daubeuf-Serville	Ouainville	Veulettes-sur-Mer
Denestanville	Ourville-en-Caux	Vibeuf
Dieppe	Ouville-l'Abbaye	Vinnemerville
Doudeville	Ouville-la-Rivière	Yerville
Drosay	Paluel	Yvecrique
Ecalles-alix	Pavilly	Yvetot